

Université

de Strasbourg

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 6 juillet 2021

Délibération
n°157-2021
Point 4.8.6.21

Point 4.8.6.21 de l'ordre du jour

Création du DU Formation civique et civile : société, droit et religion - IPAG

EXPOSE DES MOTIFS :

L'Université de Strasbourg a été la première université publique en France à créer un DU de formation civile et civique en 2009. Ce diplôme s'est imposé comme un modèle pour l'ensemble des universités françaises. L'objectif des pouvoirs publics de l'époque était de démultiplier cette offre de formation sur le territoire français en vue de faciliter l'intégration du culte musulman et de faire obstacle aux dérives radicales par le biais d'un enseignement des principes de la République en lien avec le fait religieux.

Ce DU de formation civile et civique. Société, droit et religion s'inscrit résolument dans cette démarche. Ouvert à tous les étudiants, il s'adresse en priorité aux cadres religieux (ministres du culte, enseignants de religion, présidents d'associations culturelles) et aux aumôniers de l'armée, des établissements hospitaliers et des établissements pénitentiaires. Une attention particulière sera portée à la formation des agents culturels musulmans.

Des agents publics et des salariés du privé soucieux de se former à la connaissance du fait religieux et des normes applicables aux institutions et au statut des agents culturels et à la régulation des activités religieuses sont également susceptibles de s'inscrire à ce diplôme.

L'Université de Strasbourg est un pôle de compétence reconnu dans le domaine des sciences humaines et sociales des religions et du droit des religions. Elle contribue depuis des décennies à dispenser des enseignements académiques sur le fait religieux.

Ce diplôme de formation civile et civique a essentiellement pour objectif la transmission d'un socle commun de connaissance relatif au contexte socio juridique français comprenant d'une part une présentation du principe de laïcité, du droit et des institutions de la République française et d'autre part une présentation de son histoire et de sa sociologie religieuse.

Cette formation a également pour but de fournir une boîte à outils aux responsables culturels et aux agents publics confrontés aux différents aspects de la mise en œuvre du droit des religions : création et gestion d'associations culturelles, prise en compte du statut des ministres du culte, gestion des lieux de culte, financement direct et indirect des activités culturelles

Le DU dispensé en présentiel a pour ambition non seulement de fournir des connaissances en droit des religions et des instruments en vue de faciliter la gestion des personnels et des institutions culturelles, de préparer les aumôniers des services publics à l'exercice de leurs fonctions dans leurs administrations respectives mais également de créer un espace de dialogue entre les différents publics concernés (ministres des cultes, responsables associatifs, agents publics). Son obtention est obligatoire pour les aumôniers rémunérés des services publics. Il a pour originalité de dispenser des enseignements essentiellement articulés autour du droit de la laïcité et du droit des religions

Le 5 juillet 2021, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 28 voix pour.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la création du DU Formation civique et civile : société, droit et religion – IPAG.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	33
Nombre de voix pour	33
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 8 juillet 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

Ouverture du

Formation civile et civique. Société, Droit et Religion

pour 2021/2022

note : un intitulé clair et bref, à l'intention d'un public non informé, est souhaité. Il apparaîtra tel quel sur le parchemin officiel du diplôme

A faire parvenir par le directeur de composante, copie au responsable administratif de composante
à la DES : des-appui@unistra.fr, à Mme Bergmann (pascale.bergmann@unistra.fr), au Service de formation continue, le cas échéant :
dominique.schlaefli@unistra.fr

I. Nature de la demande

S'agit-il : d'une création OU d'une modification / renouvellement de DU

Cocher ce qui convient

Date d'approbation par le Conseil de composante :

II. Exposé des **motifs** de la création / modification

L'Université de Strasbourg a été la première université publique en France à créer un DU de formation civile et civique en 2009. Ce diplôme s'est imposé comme un modèle pour l'ensemble des universités françaises. L'objectif des pouvoirs publics de l'époque était de démultiplier cette offre de formation sur le territoire français en vue de faciliter l'intégration du culte musulman et de faire obstacle aux dérives radicales par le biais d'un enseignement des principes de la République en lien avec le fait religieux

Ce DU de formation civile et civique. Société, droit et religion s'inscrit résolument dans cette démarche. Ouvert à tous les étudiants, il s'adresse en priorité aux cadres religieux (ministres du culte, enseignants de religion, présidents d'associations culturelles) et aux aumôniers de l'armée, des établissements hospitaliers et des établissements pénitentiaires. Une attention particulière sera portée à la formation des agents culturels musulmans.

Des agents publics et des salariés du privé soucieux de se former à la connaissance du fait religieux et des normes applicables aux institutions et au statut des agents culturels et à la régulation des activités religieuses sont également susceptibles de s'inscrire à ce diplôme.

L'Université de Strasbourg est un pôle de compétence reconnu dans le domaine des sciences humaines et sociales des religions et du droit des religions. Elle contribue depuis des décennies à dispenser des enseignements académiques sur le fait religieux. Les enseignements du DU société, droit et religion dispensé en présentiel s'attacheront à présenter le principe constitutionnel de laïcité, le droit privé des religions, le droit des cultes comprenant la loi de séparation des Eglises et de l'Etat et le droit local organisant les cultes statutaires et non statutaires, ainsi que les grands systèmes européens d'organisation des cultes. Cet enseignement à caractère juridique sera complété par des cours d'histoire et de sciences sociales des religions.

Ce diplôme de formation civile et civique a essentiellement pour objectif la transmission d'un socle commun de connaissance relatif au contexte socio juridique français comprenant d'une part une présentation du principe de laïcité, du droit et des institutions de la République française et d'autre part une présentation de son histoire et de sa sociologie religieuse.

Cette formation a également pour but de fournir une boîte à outils aux responsables culturels et aux agents publics confrontés aux différents aspects de la mise en œuvre du droit des religions : création et gestion d'associations culturelles, prise en compte du statut des ministres du culte, gestion des lieux de culte, financement direct et indirect des activités culturelles

Le DU dispensé en présentiel a pour ambition non seulement de fournir des connaissances en droit des religions et des instruments en vue de faciliter la gestion des personnels et des institutions culturels, de préparer les aumôniers des services publics à l'exercice de leurs fonctions dans leurs administrations respectives mais également de créer un espace de dialogue entre les différents publics concernés (ministres des cultes, responsables associatifs, agents publics). Son obtention est obligatoire pour les aumôniers rémunérés des services publics. Il a pour originalité de dispenser des enseignements essentiellement articulés autour du droit de la laïcité et du droit des religions

III. Composante de rattachement :

A. Composantes ou services associées :

IPAG Institut de Préparation à l'Administration Générale de Strasbourg

B. Universités partenaires

/

C. Autres partenariats

/

IV. Responsable de la formation pour l'Université de Strasbourg

Prénom, Nom Moussa Abou RAMADAN

Grade Professeur Contractuel

CNU 02

Adresse [5, Allée du Général Rouvillois](#) CS 50008 67000 Strasbourg

Téléphone 0652434094

Email "Moussa Abou Ramadan" <abouramadan.m@gmail.com>

(note : il est souhaité que la formation soit portée par un personnel enseignant rattaché à titre principal et stable à l'université)

V. Conditions d'admission et public concerné

A. Mode de recrutement / sélection

Rappel : la sélection est possible à l'entrée en DUT, en M1, dans le cadre des diplômes d'établissement et/ou d'école.

Les étudiants sont titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme ou encore d'une formation équivalente

B. Effectifs prévisionnels

Effectif minimal 5 étudiants

Effectif Maximal 25 étudiants

Effectif attendu 15 étudiants

VI. Modalités d'évaluation des étudiants

La notation se fait sur 20.

Une Unité d'enseignement (UE) est validée dès qu'un étudiant y obtient la moyenne générale de 10/20.

Les UE validées sont capitalisées sans limitation de durée.

Le DU *Droit, société droit et religion* est obtenu si la moyenne des UE qui le composent est égale ou supérieure à 10/20.

Les notes obtenues dans les différentes UE du DU se compensent entre elles.

La moyenne du DU *Droit, société et pluralité des religions* résulte de la moyenne des notes obtenues dans les différentes UE.

L'ensemble des UE font l'objet d'un contrôle continu. La nature de l'examen (dossier, exposé, oral, devoir sur table) est précisée par l'enseignant au début de son cours.

VII. Équipe pédagogique

En application de l'article L613-2, al.2, la liste des enseignants intervenants dans les diplômes d'université doit être publiée sur le site internet de l'établissement.

A. Enseignants universitaires

Nom et grade des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs		Section CNU (le cas échéant)	Composante ou établissement (si établissement extérieur)	Nombre d'heures assurées (HETD)	Enseignements dispensés
Nom	Grade				
Abou Moussa RAMADAN	PR contractuel	02	UNISTRA	15	Droit international et religion
Vincente FORTIER	DR	Section 36 cnrs	CNRS/UNISTRA	20	Droit privé et religion
Anne FORNEROD	CR	Section 36 cnrs	CNRS/UNIDTRA	20	Droit public et religion
Françoise CURTIT	IR		CNRS/UNISTRA	20	Méthodologie Droit européen et religion
Francis MESSNER	DREM	Section 36 cnrs	CNRS/UNISTRA	20	Statut des cultes en Europe et droit local des cultes
Hanane Karimi	MCF	19	UNISTRA	30	Sociologie des religions
Supprimer les lignes inutiles					

B. Professionnels

Nom et fonction des professionnels	Entreprise ou organisme d'origine	Nombre d'heures assurées (HETD)	Enseignements dispensés
Muriel Maffesoli	ORIV	10	Politiques d'intégration en France
Supprimer les lignes inutiles			

VIII. Enseignements

Intitulé de l'UE	Crédits	Coef.	Compétences attendues	Matières	Cours magistral	Cours intégrés	Travaux dirigés	Travaux pratiques	Temps étudiant	Total (HETD)	
UE1 Ressources documentaires			Collecte de documents et d'ouvrages en vue de la rédaction de travaux	Méthodologie	10h					15	
10UE2 Méthodes de rédaction			Etre en capacité de rédiger un travail universitaire	Méthodologie	5h					7,5	
UE3 Sociologie des religions en France			Comprendre le pluralisme religieux en France et en Europe	Sociologie	30h					45	
UE4 Politiques d'intégration			Connaissance des politiques d'intégration	Science politique	10h					15	
UE 5 Droit Onusien et religion Droit européen des droits de l'homme et droit de l'union européenne			Connaitre le contenu et les mécanismes de protections des droits humains dans le cadre de la CEDH et de l'Union européenne	Droit des religions	20h					30	
UE6 Droit français des religions			Connaitre les texte encadrant le fait religieux, l'exercice du culte et le fonctionnement des institutions culturelles en France	Droit des religions en France	50h					75	
UE7 Statut des cultes dans les Etats Européens			Comprendre les différents types d'organisation des cultes en Europe	Droit des religions	10h					15	
CM = cours magistraux CI = cours intégrés TD = travaux dirigés TP = travaux pratiques TE = travail étudiant hors cours, TD et TP					Total					135	202,5

Liste des UE disciplinaires enseignées en langue étrangère :

Si la formation inclut un stage pratique d'application, préciser la durée :

NB : un stage ne peut être reconnu en formation initiale que dans le cadre d'une année comptant au moins 200h de cours devant les étudiants.

IX. Dispositifs de suivi de la formation

- **Évaluation des formations :** préciser le dispositif – obligatoirement - mis en place. Pour appui : cf IDIP
- **Évaluation des enseignements :** préciser le dispositif mis en place. Pour appui, cf IDIP
- **Conseil de perfectionnement :** à mettre en place obligatoirement pour les diplômés nationaux. Pour appui, cf DES.
- **Autres dispositifs, le cas échéant :**

X. Budget prévisionnel

18000 euros

Pour les diplômés d'université, il est attendu chaque année de retourner à la DES, début avril, un bilan du fonctionnement, en termes d'effectifs, en ten termes budgétaires, de la formation. A partir de ces éléments, une réflexion sur les perspectives de la formation est attendue : maintien, modification, évolution, suppression.

A. Financement à coût constant

Le financement devrait être pris en charge par une subvention annuelle du Ministère de l'intérieur, procédure de demande de financement en cours

VIA SFC : ne pas renseigner la rubrique. En effet, la gestion budgétaire et financière des actions de formation continue proposées par le SFC doit être conforme aux obligations du Code du travail et fait, à ce titre, l'objet d'une déclaration annuelle auprès des services de la DIRECCTE.

HORS SFC : détailler les modalités de financement de la formation, en tenant compte des heures accomplies dans le service des enseignants, les heures complémentaires éventuellement nécessaires au paiement des heures hors-service et des intervenants extérieurs, ainsi que du nombre de groupes d'étudiants.

Rappel : dans le cas des DU, les droits spécifiques minorés de 20% pour les frais de gestion, doivent pouvoir abonder les frais en question.

Si la création ou la modification implique la création d'heures d'enseignement, indiquer en parallèle les suppressions ou les financements ad hoc couvrant le surcoût ainsi demandé.

Si le financement repose, en partie ou totalement sur un partenaire extérieur, joindre la convention établie avec lui, ou le projet de convention.

B. Paramétrage des droits d'inscription

1. Droits de base du diplôme

LICENCE (x) OU MASTER ()

Cocher ce qui convient en fonction du niveau de recrutement du diplôme

2. Droits spécifiques

Décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme d'après les populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant de lignes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le prix de chaque module.

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion (Apogee, DS2001, facture, SFC...)

CAS EVENTUELS D'EXONERATION :

En tenir compte dans le budget prévisionnel et le bilan